



EUROPEAN
ENVIRONMENTAL
BUREAU



CHEMTrust
Protecting humans and wildlife
from harmful chemicals



Friends of
the Earth
Europe



L'économie circulaire et REACH – un partenariat essentiel

Introduction

L'interaction entre la réglementation produit, déchets et produits chimiques est un point clé de l'économie circulaire. C'est une part importante d'une transition réussie vers des possibilités de boucles matérielles saines, et de notre protection face aux substances dangereuses.

Il est important de noter qu'une fois que quelque chose est devenu un déchet, il n'est plus soumis au règlement REACH sur les produits chimiques. A la place, ce sont les contrôles de la réglementation européenne sur les déchets qui s'appliquent, déterminent qui peut gérer le déchet, comment il devrait être traité et restreignent son commerce à travers l'Europe et au-delà. Cela est nécessaire en raison des risques particuliers que posent les déchets, y compris le risque de trafics illégaux.

Si le déchet doit retourner dans l'économie, par exemple comme un matériel recyclé incorporé dans de nouveaux produits, ou comme « matière première secondaire », il est nécessaire de s'assurer qu'il a été géré de manière à créer un produit sûr et sain. C'est seulement lorsque le matériau n'est plus un déchet que la réglementation REACH sur les produits chimiques s'applique à nouveau. Cela peut intervenir lors d'un processus de sortie du statut de déchet, comme ce fut le cas en août 2014 pour les broyats d'emballages en bois[1]. Sortir du statut de déchet requiert une conformité avec la législation sur les produits chimiques pour assurer la protection de la population et de l'environnement, et garantir une équité de traitement avec les exigences auxquelles sont soumises les matières premières vierges.

Des problématiques particulières émergent lorsqu'un produit jeté (un déchet) contient des substances qui ont été interdites ou soumises à la réglementation européenne sur les produits chimiques, comme REACH après la mise sur le marché initiale. Les recycleurs et les transformateurs sont alors contraints d'en gérer les conséquences. La position par défaut est que les substances dangereuses seront aussi interdites pour une sortie du statut de déchet ou pour les nouveaux produits faits à partie de

matériaux recyclés. La plupart des objections à la réglementation sur les produits chimiques émises au sein de l'industrie du recyclage est due à cette situation. Dans certains cas, l'objection se base sur un manque de compréhension de la manière dont le système marche, et des raisons pour lesquelles il est ainsi conçu. Dans d'autres cas, c'est un conflit à propos de la sécurité et du risque associé à l'autorisation donnée à une substance interdite ou restreinte d'être incorporée dans un nouveau produit, fabriqué à partir de matériaux recyclés.

La question est donc de trouver le juste équilibre entre encourager le recyclage et éviter de ré-injecter des substances dangereuses dans notre économie.

Nos principales propositions pour une économie circulaire propre, effective et durable

- **Une économie circulaire propre, effective et durable nécessite d'éliminer les substances problématiques lors de la phase de conception du produit.** Cela nécessite une application plus stricte de REACH, et d'autres règles plus spécifiques, comme par exemple la directive RoHS[2], qui restreint l'usage de certaines substances dans les équipements électroniques. L'économie circulaire et la réglementation sur les produits chimiques sont clairement des partenaires. La première étape de la hiérarchie des déchets est la prévention, qui inclut la prévention de la mise sur le marché des substances dangereuses.
- **Une fois qu'un matériau recyclé retourne dans l'économie et sort donc du statut de déchet, en étant conforme aux critères spécifiques de sortie du statut de déchet ou en étant incorporé dans un nouveau produit, il doit répondre entièrement aux exigences de la réglementation sur les produits chimiques.** Il existe un mécanisme dans le processus d'autorisation de REACH pour permettre des exemptions, par exemple appliquées pour le cadmium, qui peut être présent dans certains usages du PVC recyclé, en dépit des interdictions existantes[3]. Une discussion est en cours pour proposer une autorisation similaire pour le DEHP (DiEthylHexyl Phthalate) dans le PVC recyclé[4]. Nous nous opposons généralement à ces exemptions, et si elles devaient être envisagées à l'avenir, elles devraient être limitées autant que possible dans le temps.
- **Quand une exemption/autorisation temporaire a été accordée, pour autoriser la présence persistante de substances dangereuses dans un produit fait à partir de matériaux recyclés, les matériaux devraient être labellisés et associés à un marquage spécifique.** Cela permettrait d'assurer une identification facile du produit contaminé et d'établir une différence claire avec les produits non

contaminés. Il n'est pas pour l'instant possible d'identifier un produit en PVC contenant du cadmium par exemple.

- **La recherche et le développement de processus pour éliminer les substances dangereuses des matériaux issus de déchets devraient être encouragés, pour favoriser la « dé-contamination » requise par l'économie circulaire.** Il convient également de noter qu'accorder des exemptions et des dérogations pour réinjecter des substances dangereuses dans l'économie va affecter les entreprises européennes qui travaillent sur le traitement des substances dangereuses. Les entreprises qui fabriquent les produits devraient être conscientes des produits chimiques qu'elles utilisent, et lesquels seront probablement interdits dans le futur, en utilisant par exemple la liste SIN[5].
- **Les plaintes concernant l'impact de REACH sur les recycleurs, en particulier les PME, ne sont pas justifiées par des données robustes.** Un sondage subjectif a été utilisé, demandant aux entreprises quelle réglementation elles pensaient être la plus pesante sans avoir besoin d'autres données ou faits pour appuyer leur opinion[6]. Ca vaut la peine de noter que le récent rapport "Cry Wolf"[7] a trouvé d'importantes différences entre les coûts économiques prétendus dont se plaignent les entreprises et leurs réelles dépenses.

Conclusion

L'UE devrait se concentrer sur la création d'une économie circulaire propre. Sans cela, il y a un risque majeur de perte de confiance de la population et du marché par rapport aux matériaux recyclés dans le futur, et la création d'un legs toxique sans fin. Le principal fardeau des recycleurs est la présence de substances chimiques dans les matériaux, et non REACH et la politique relative aux produits chimiques. L'UE devrait se concentrer sur l'élimination des substances dangereuses des produits et des déchets, plutôt que de mettre en danger la santé publique et l'environnement en exemptant certaines catégories d'entreprises ou de produits des exigences de sécurité et en rendant impossible l'identification des matériaux contaminés dans le futur.

Pour plus d'informations :

<http://www.eeb.org/>

<http://www.chemtrust.org.uk/>

<http://www.foeeurope.org/>

<http://www.zerowasteeurope.eu/>

[1] <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Economie-circulaire-Segolene-Royal,40370.html>

[2] RoHS:

Restriction of the use of certain Hazardous Substances in electrical and electronic equipment

[3] REACH helps the circular economy clean up, facilitating sustainable recycling

<http://www.chemtrust.org.uk/reach-helps-the-circular-economy-clean-up-facilitating-sustainable-recycling/>

[4] Replacing chemicals with safer alternatives – or protecting dirty industry?

<http://www.chemtrust.org.uk/replacing-chemicals-with-safer-alternatives-or-protecting-dirty-industry/>

[5] Liste de ChemSec' des substances à substituer immédiatement.

<http://www.chemsec.org/what-we-do/sin-list>

[6] Consultation publique sur les 10 législations les plus contraignantes pour les PME. Disponible ici :

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/files/smes/top10report-final_en.pdf

[7] Rapport de ChemSec sur comment les entreprises “crient au loup” face aux nouvelles réglementations environnementales

<http://www.chemsec.org/news/news-2014/october-december/1395-chemsec-report-released-on-how-companies-cry-wolf-in-the-face-of-new-environmental-laws>